

## FORMULAIRE D'ADHESION ET DE DECHARGE

### Membre titulaire :

Nom : Prénom : Date de naissance :  
Adresse :  
Tél Portable : Tél Fixe : E mail :  
N° H.O.G : Date d'expiration : Titulaire  Associé  Titulaire à vie  Associé à vie   
J'autorise la publication de mon numéro de téléphone et de mon e-mail sur le site Internet du Chapter (*Consultation réservée aux membres du Chapter, protégée par mot de passe*).

### Membre associé :

Nom : Prénom : Date de naissance :  
Adresse :  
Tél Portable : Tél Fixe : E mail :  
N° H.O.G : Date d'expiration : Titulaire  Associé  Titulaire à vie  Associé à vie   
J'autorise la publication de mon numéro de téléphone et de mon e-mail sur le site Internet du Chapter (*Consultation réservée aux membres du Chapter, protégée par mot de passe*).

### ADHESION

Je déclare adhérer au Perpignan 66 Chapter France.

J'ai pris connaissance de la Charte Annuelle pour les Chapters affiliés au H.O.G et déclare vouloir m'y conformer en tant que membre de ce Chapter, sponsorisé par le concessionnaire Harley-Davidson 66 Perpignan.  
J'ai pris connaissance du Règlement intérieur du Perpignan 66 Chapter France.

Je reconnais que même si ce Chapter est soumis à la charte du H.O.G, il reste une entité indépendante.

### CECI EST UNE DECHARGE, LISEZ-LA AVANT DE SIGNER

#### **Charte du HOG - Article XIV - Renonciation au droit de recours**

Bien que le Chapter soit affilié au H.O.G., il demeure une entité indépendante, responsable de ses actions.

Tous les membres du Harley Owners Group et leur(s) invité(s) participent volontairement et à leurs propres risques au H.O.G. Et aux activités du H.O.G.

Le Concessionnaire Sponsor, le H.O.G. et Harley-Davidson Motor Company, ses filiales et ses distributeurs, ainsi que les responsables du Bureau du Chapter local sont ou seront déchargés de toute responsabilité ou tenus à couvert par le membre/l'invité de tout dommage ou perte affectant les biens du membre/de l'invité qui pourrait découler de sa participation au H.O.G. et aux activités du H.O.G. Cela signifie que chaque membre et tous les membres du Chapter local et son (ses) invité(s) ne sont pas fondés à entreprendre une action judiciaire à l'encontre du Concessionnaire Sponsor, du H.O.G., de la Harley-Davidson Motor Company, de ses distributeurs et de ses filiales, des Chapters locaux et de leurs agents respectifs et employés pour tout dommage encouru par eux ou affectant leurs biens.

J'accepte et autorise que des photos et/ou des films où moi même et/ou ma (mes) motocyclette(s) pourraient apparaître puissent être édités dans les magazines du H.O.G, dans des articles publiés par le H.O.G, sur les sites Internet et les pages des réseaux sociaux (« facebook » en particulier) de la Concession sponsor et/ou du Chapter.

A Perpignan, le \_\_\_\_\_

Signature (Membre titulaire)

A Perpignan, le \_\_\_\_\_

Signature (Membre associé)

Droit d'entrée : 70€ (à la première adhésion)

Cotisation annuelle : 50€ (1 membre titulaire avec moto)  
60€ (1 couple HOG)  
70€ (1 couple dont un seul est membre du HOG)  
Chèque à l'ordre de « Perpignan 66 Chapter »  Espèces